

- **Julien Aubert** : Il faut être raisonnable car vous le savez nous sommes à un stade où un très grand nombre de brasseries et restaurants sont fermés. Vous savez que ces terrasses chauffées, il n'y a pas que les bars, brasseries, cela peut également avoir un impact sur les burocrates qui peuvent aussi avoir des terrasses chauffées, c'est multifactoriel. Ainsi sur le plan économique, s'il y a bien une période où il faut y aller précautionneusement sur le sujet de l'interdiction, c'est bien cette période. Par ailleurs, sur l'impact, l'interdiction des terrasses chauffées est de 0,48 millions de tonne de CO2 par an. Or la France émet 43,1 gigatonne de CO2 par an. Donc on est là sur quelque chose qui est minime par rapport à la lutte contre le réchauffement climatique.
- **Jacques Cattin** qui a également déposé un amendement de suppression le considère comme défendu. Philippe Meyer ne l'a pas défendu.
- **Mickaël Nogal** : Je vais prendre un peu de temps pour répondre à M. Aubert et expliquer la teneur de mon amendement qui suit qui est une conséquence des discussions. On part de la volonté du Gouvernement et d'une déclaration de Madame Pompili qui avait pris l'engagement, l'été dernier, d'interdire le chauffage des terrasses en extérieur sur le domaine public. Ce choix nécessitait d'avoir une assise législative d'où l'article 46 dans le texte Climat et résilience. **Je vous rejoins sur l'argument sur les difficultés que traverse le secteur des cafés et restaurants. On les a auditionnés et je crois que chacun d'entre nous dans nos circonscriptions, on est à leur contact et essaye tous de les aider. Les milliards que l'on a investi dans le Fond de solidarité depuis un an vise à accompagner l'ensemble de ce secteur particulièrement sinistré.** Avec mon amendement, j'ai proposé une réécriture de cet article pour bien cadrer l'interdiction du chauffage extérieur et avoir un délai supplémentaire pour cette interdiction ne s'applique qu'à partir du 31 mars 2022, c'est-à-dire dans un horizon qui semble plus favorable pour eux. C'est un amendement de réécriture avec ce délai supplémentaire qui n'était pas prévu initialement mais qui à mon sens, au vu de la crise, s'impose.

- **Emmanuelle Wargon, ministre:** Il faut différencier la question de fond (le fait d'interdire les terrasses chauffées) et de forme (calendrier). Au fond, on vient de passer des heures sur l'éradication des passoires thermiques sur laquelle nous sommes tous mobilisés. La définition française de la passoire thermique signifie que quand on chauffe l'intérieur, on chauffe aussi l'extérieur. Le principe de la terrasse chauffée, c'est même pas de passer par la passoire thermique mais c'est de chauffer directement l'extérieur. Il me semble donc que la terrasse chauffée est un non-sens absolu en terme écologique. Dans beaucoup de pays y compris des pays froids, il y a des terrasses où on utilise des plaid et non des calorifères. Par ailleurs, on parle d'un demi-million de tonne de CO2 économisé chaque année, ce n'est pas anecdotique. En matière d'énergie, il n'y a pas de petites économies et chaque million de tonne ou demi-million de tonne est important. La programmation pluriannuelle de l'énergie, la stratégie nationale bas carbone sur la totalité du secteur du bâtiment c'est 26 millions de tonnes évité chaque année. **C'est donc une mesure soutenue et assumée par le gouvernement. Mais la question du calendrier est évidemment une question importante et, compte tenu de la crise, je me rallie à l'amendement du rapporteur qui prévoit de décaler l'entrée en vigueur au 31 mars 2022 pour ne pas pénaliser les restaurateurs, les bars etc. et leur permettre de passer une dernière saison, compte tenu du contexte de cette crise que nous connaissons tous.** Pour cette raison je suis défavorable aux amendements de suppression de l'article mais en revanche je suis favorable à un décalage dans le temps pour accompagner les restaurateurs. L'engagement avait été pris à l'été 2020 : on avait décidé de le faire après une saison car on était déjà en pleine crise mais on espérait que la crise covid serait derrière nous.
- **Delphine Batho :** On a l'exemple d'une annonce qui avait été faite avec tapage par le Gouvernement mais qui ne s'est pas concrétisée et en l'état avant l'amendement du rapporteur n'était pas inscrite dans le texte. Oui, il faut changer de rapport à la consommation énergétique, on ne peut pas prétendre que cette mesure soit déterminante dans la lutte contre le changement climatique mais par contre elle est importante pour le changement culturel dans le rapport à la consommation énergétique et du coup ce raisonnement vaut pour bien d'autres chose. Il aurait dû valoir également pour les écrans vidéos publicitaires numérique qui représentent aux aussi une dépense énergétique totalement inutile. Enfin quand cette décision a été annoncée par le Gouvernement, on était déjà en situation de pandémie, **la crise dans le secteur de la restauration est évidemment grave mais je ne pense pas que maintenir les terrasse chauffées soit la principale mesure attendues par les restaurateurs.**
- **Julien Aubert :** d'abord je voudrais commencer par répondre à certains arguments du Gouvernement : **comparer la passoire thermique à la terrasse chauffée est un peu de mauvaise foi parce que on ne vit pas dans la terrasse chauffée, ce n'est pas la même activité.** Deuxièmement, lorsqu'on dit 1 demi-million de tonne de CO2 ce n'est pas beaucoup, en réalité ce qu'il faut regarder c'est le bilan coût-avantage, **c'est-à-dire qu'est ce que cela coûte en terme d'emploi d'économiser un demi-million de tonne de tonne de CO2, quel est l'impact sur la filière des bars-brasseries. On ne peut pas juste regarder les avantages.** Troisièmement, il y a un mélange qui est fait entre les économies d'énergie et la lutte contre le dérèglement climatique : économiser l'énergie c'est bien mais si c'est de l'énergie décarbonée cela n'a pas d'impact. Enfin, je suis ravi d'entendre de la part du rapporteur que, premièrement, la crise sanitaire se terminera en mars 2022 et deuxièmement qu'il fera donc de ce sujet des terrasses chauffées un sujet de prédilection pour les présidentielles. J'espère que l'hiver ne sera pas trop rude.

- **François-Michel Lambert** : Ce sont de ces décisions emblématiques qui nous font croire qu'un petit effort sauvera la planète. On va interdire les jet skis, cela évitera l'été, au large du fort de Briançon de s'amuser. D'accord ? Le rapport est qu'il y a beaucoup plus de gaz à effet de serre avec des jet skis, surtout ceux de loisirs que les personnes à faibles revenus ne peuvent pas utiliser. **Or, les terrasses chauffées sont peut-être aussi à destination des personnes qui arrivent tôt le matin après 1h dans un métro bondé et qui avant de prendre leur travail sont bien heureuses de trouver une terrasse chauffée pour prendre un café et fumer une cigarette avant de commencer à nettoyer les locaux de cet espace par exemple ou qui après avoir nettoyé nos chambres sont bien contents de retrouver ces terrasses. Il y a un seul argument et c'est celui de madame la ministre qui est juste, tous les autres sont à balayer, c'est le gaspillage énergétique.** Par contre sur la question du climat il suffit d'interdire les chauffages au gaz par exemple. Donc ensuite et j'en finirais nous aurions pu avoir une stratégie non pas d'interdiction mais une stratégie de fiscalité dans un usage non exagérée en termes de terrasse chauffée.
- **Marie Lebec (chef de file LREM)** : Merci madame la présidente. Je voudrais revenir sur la proposition du rapporteur qui me paraît être une proposition équilibrée et qui je crois correspond à une position communément partagée que les terrasses chauffées c'est chauffer l'extérieur et donc en terme d'action au niveau écologique cela pose question mais cela permet aux restaurateurs au vu de la situation qu'ils traversent depuis plusieurs mois de bénéficier encore d'un hiver pour utiliser leurs terrasses et aussi donc de s'adapter à l'évolution de la situation. Je crois que les restaurateurs ont été accompagnés dès le début de la crise et ils le sont toujours et cela répond aussi à cette dynamique d'accompagnement qu'on essaye de mettre en place depuis plusieurs mois face aux difficultés auxquelles ils font face.
- **Mickaël Nogal** : Concernant la comparaison avec le jetski, la différence c'est qu'on interdit à personne d'aller en terrasse et de prendre du bon temps en terrasse, c'est simplement les systèmes de chauffage en extérieur qui seront interdits avec un délai supplémentaire que l'on donne à tout le secteur. Je serai donc très heureux d'inviter madame Batho à prendre un café avant le 31 mars 2022. On profitera des systèmes de chauffage encore en vigueur et puis après le 31 mars 2022, on se mettra en terrasse avec un petit plaid, on sera bien. Je crois qu'il n'y a pas besoin d'en faire tout un patacasse, les professionnels qu'on a auditionné et qu'on continuera à les accompagner. **Je rappelle que, chaque mois, on prend en charge 20% du CA des restaurateurs et des cafés qui sont fermés ou alors jusqu'à un montant de 200 000 euros. C'est quand même un accompagnement sans précédent qui correspond à une grave crise sanitaire.** Donc encore une fois je crois qu'on est, comme l'a dit Madame lebec, dans un juste équilibre et dans un accompagnement qui est pragmatique avec toujours cette ambition de préserver l'environnement.
- **Delphine Batho** : Quand les cafés réouvriront, il n'y aura pas besoin de chauffage en terrasse pour que tout le monde s'y précipite et y soit heureux de se retrouver et de pouvoir passer des moments de convivialité. Ca c'est la première chose. La deuxième, c'est que le dispositif que propose le rapporteur, outre le débat sur le calendrier, en fait oublie qu'il n'y a pas que le problème du chauffage. Il y a le problème de la consommation énergétique liée au refroidissement. Moi l'amendement 972, qui est conforme à la proposition SL2.3 de la convention citoyenne citoyenne pour le climat, concerne les deux, c'est-à-dire aussi aussi bien le chauffage que la climatisation en extérieur qui est tout aussi inappropriée .

- Mickael Nogal** : Toujours dans l'esprit de réduction de la consommation énergétique, j'entends le point de vigilance sur le système de refroidissement. Après, je vous avoue que autant je vois des systèmes de réchauffement en extérieur autant des climatisations en extérieur je n'en vois pas beaucoup. Je vois des brumisateurs mais qui répondent à des enjeux de santé de santé publique comme par exemple à Toulouse en plein été quand il fait 40 degrés. **Si c'est vraiment un sujet, je ne suis pas fermé à ce que l'on regarde.**
- Emmanuelle Wargon** : **S'il y a besoin de regarder le sujet de climatisation, pourquoi pas le faire entre la commission et la séance mais avis défavorable de l'amendement 972 car il n'a pas la même date d'application.**
- Antoine Hertz** : Concernant l'amendement de Delphine Batho sur la notion de climatisation, le rapporteur a évoqué à juste titre les brumisateurs mais les ventilateurs fonctionnent aussi bien. Faut-il pour autant interdire les ventilateurs car ils consomment de l'électricité ? **Le champ est difficile à définir. Je voudrais aussi dire que c'est une problématique qui peut toucher nos concitoyens d'outre-mer donc attention à ce que l'on écrit dans la loi.**
- Michel Viallay (LR)** : Il y a des climatisations dans certaines terrasses et même si j'entends ce qu'on l'on dit coté outre-mer ou environnement chaud, **je pense que cela ne mange pas de pain de le rajouter** parce qu'il y a une différence entre un ventilateur et un vrai système de climatisation qui sont fortement consommateurs.
- Delphine Batho** : Si on prend au sérieux les scénarios de +6 degrés d'ici 2100, on voit qu'il y a urgence à lutter sérieusement contre le réchauffement climatique. Les systèmes de climatisation contribuent au réchauffement climatique et surtout en ville car ce système rejette de la chaleur donc plus on met de clim plus on augmente la température ressentie en ville. Il va falloir s'intéresser de près aux questions de climatisation.
- François-Michel Lambert** : Les terrasses chauffées seraient interdites mais la climatisation à outrance non par exemple avec les magasins avec les portes ouvertes et la climatisation. On ne va pas privilégier le froid sur le chaud : ou c'est les deux ou bien ce n'est aucun des deux.
- Emmanuel Wargon** : **Je suis favorable à travailler d'ici la séance pour explorer avec les députés qui le souhaitent la façon dont on va traiter les dispositif de refroidissement de l'air qui utilisent beaucoup d'énergie, savoir comment on les analyse, comment on les traite, le champ de délimitation. De mon point de vue, on a pas assez expertisé ce point pour faire des modifications.** La climatisation et le confort d'été sont des sujets dont on s'est préoccupé, notamment dans la RE2020 : 1<sup>er</sup> prise en compte du confort d'été avec l'objectif de ne pas avoir recours à la climatisation, en ayant ventilation, brassage d'air, orientation du bâtiment, parois qui coupent arrivée du soleil sur surface vitrée très exposé. 1<sup>er</sup> fois qu'on le fait avec une exigence importante. Donc on ne peut pas dire qu'on ne s'occupe pas du confort d'été et je suis d'accord pour dire que la climatisation est un véritable sujet de consommation d'énergie. Je veux rassurer les députés en disant que c'est un sujet que le ministère traite.